

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Articles

Le 19 mars 2007 |

2006 a été une très bonne année pour les bénéficiaires des grandes entreprises. En France, les 40 plus grandes sociétés cotées en Bourse ont annoncé un bénéfice net de 100 milliards d'euros. En Belgique aussi, les grands groupes ont fait de gros bénéfices l'année dernière. Et, comme en France, ils les ont largement redistribués à leurs actionnaires.



Photo : Belga

Belgacom, Mobistar, Groupe Bruxelles Lambert, Delhaize, Solvay, Suez, le brasseur Inbev... Ces noms vous disent quelque chose ? Ce sont de grandes entreprises qui ont des activités en Belgique et qui sont cotées à la Bourse Euronext de Bruxelles. Vendredi dernier, on a annoncé le bénéfice 2006 de 18 grands groupes qui ont des activités en Belgique. Résultat ? 23,3 milliards d'euros. En 2004, leur bénéfice était de 12,4 milliards d'euros. Il était de 16,5 milliards d'euros en 2005. En 2 ans, le bénéfice a presque doublé.

C'est un bénéfice après impôt, donc net. Les grandes entreprises sont donc en très bonne santé financière. Et les actionnaires vont en profiter. Les actionnaires, ce sont ceux qui possèdent des actions de l'entreprise. C'est-à-dire des parts du capital de l'entreprise.

Au total, les actionnaires recevront 8,18 milliards d'euros sur les 23,3 milliards d'euros de bénéfice des entreprises. Prenez, par exemple, la banque Dexia. Bénéfice 2006 : 2,750 milliards d'euros. Dexia va en redistribuer presque 1 milliard à ses actionnaires. Fortis, une autre grande banque présente en Belgique, fait mieux. Elle a rassemblé la CGER et la Générale de Banque. Son bénéfice net est de 4,35 milliards d'euros. Et 1,8 milliard d'euros

sera distribué aux actionnaires. Le groupe français Suez (propriétaire d'Electrabel), actif dans l'énergie et l'environnement, bénéfice net : plus de 3,6 milliards d'euros. Inbev, le fabricant de bière belgo-brésilien, bénéfice net : 1,411 milliard d'euros. Ces chiffres font un peu tourner les têtes et provoquent des débats.

Et l'impôt dans tout cela ?

Les entreprises paient un impôt sur les sociétés. Le taux d'impôt pour les entreprises est de 33,9% en Belgique. C'est un taux théorique. Car, dans la pratique, il peut y avoir de fortes différences. Cela dépend du type d'entreprises. Belgacom paie 24,6% d'impôt et Mobistar, 32,3%. Ces entreprises de téléphone font presque toutes leurs affaires en Belgique. Elles paient donc l'impôt sur les sociétés en Belgique. Autre cas : le groupe Delhaize fait plus de 75% de ces affaires aux Etats-Unis où l'impôt sur les bénéfices est de 40%. Delhaize a donc payé 36,5% d'impôt.

Par contre, d'autres sociétés ne paient pas beaucoup d'impôts. Les banques, par exemple, ne paieront pas plus d'impôts que l'année dernière même si leurs bénéfices ont augmenté. Les actionnaires qui vont recevoir une partie des bénéfices des entreprises, seront aussi taxés. Mais si l'on fait le bilan, il vaut mieux « gagner de l'argent en Bourse » qu'en travaillant : on est moins taxé. De plus, en Belgique, les plus-values boursières ne sont pas du tout taxées. Si vous revendez des actions plus chères que vous ne les avez achetées, vous ne payez pas d'impôt sur le gain de la vente.

Et l'emploi dans tout cela ?

La Bourse n'a pas d'état d'âme et les actionnaires non plus. En 2006, Belgacom fait un bénéfice de 973 millions d'euros. Cela n'empêche pas la direction de Belgacom d'annoncer un plan de diminution de 1 500 travailleurs sur les 18 000 du groupe. De même, quand une entreprise licencie des travailleurs, ses actions en bourse peuvent monter. Car pour le marché financier, licencier peut être un signe de bonne gestion. Quand on pense au chômage, aux pressions sur les salaires, aux nombreuses aides données aux entreprises, les bénéfices des grosses entreprises choquent toujours. Mais ces bénéfices et cet argent reversé aux actionnaires ne vont-ils pas servir l'économie belge ? Pas sûr... Le quotidien *Le Soir* concluait samedi son article sur les profits des entreprises par : « *Reste un regret : nos groupes sont de plus en plus détenus par des étrangers, seule une faible partie de ces dividendes retournera en Belgique.* »

Thierry Verhoeven